



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 036 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 5 avril 2012

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 5 avril 2012

•(0845)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent des langues officielles. En ce jeudi 5 avril 2012, c'est notre 36^e séance. Nous sommes ici conformément à l'article 108 du Règlement, afin de continuer notre étude de l'évaluation de la Feuille de route, dans la perspective de l'amélioration des programmes et de la prestation des services.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): J'aimerais faire un rappel au Règlement, monsieur le président.

Le président: M. Bélanger veut faire un rappel au Règlement.

La parole est à vous, monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Ce n'est peut-être pas un rappel au Règlement, mais c'est un rappel à l'ordre.

Vous nous aviez promis qu'on ne ferait plus ce qu'on est en train de faire ce matin. Il y a quatre groupes de témoins. Ce n'est pas juste pour les gens qui sont appelés à témoigner, car on réduit leur temps de parole, sans compter que nous, les députés, n'avons pas le temps de leur poser des questions convenablement. Je suis vraiment déçu.

Au nom du comité, je m'excuse auprès des témoins, parce qu'on n'aura pas le temps d'avoir un échange fructueux.

[Traduction]

Le président: Eh bien, je comprends vos préoccupations, mais en même temps, les membres du comité ont présenté des demandes contradictoires sur la façon dont ils aimeraient que le comité soit structuré. Comme vous, certains députés m'ont demandé de ne pas accueillir plus de trois témoins pour chaque groupe d'experts. D'autres m'ont demandé de ne pas diviser les séances en deux parties d'une heure chacune.

Je dois essayer de composer avec ces intérêts divergents et, à titre de président, je fais de mon mieux. Pour aujourd'hui, en guise de compromis, j'ai demandé qu'on ait un groupe d'experts composé de quatre groupes. J'ai demandé à chacun des quatre groupes qui ont eu l'amabilité d'accepter de comparaître devant le comité de limiter la durée de leur exposé à sept minutes afin de nous permettre de passer rapidement aux questions et réponses. Voilà le compromis auquel je suis arrivé pour établir un équilibre entre les deux propositions très différentes des membres du comité.

Sans plus tarder, nous accueillons quatre groupes: le Réseau communautaire de santé et de services sociaux, représenté par Mme Johnson et M. Carter; les Services d'emploi pour les jeunes, représentés par M. Ayles et Mme Unger; M. Farfan, M. O'Donnell et M. MacLeod représentent le Réseau du patrimoine anglophone du Québec; pour terminer, Mme Langevin et Mme Horrocks représentent le Réseau de ressources pour l'éducation anglophone.

Nous allons commencer par la déclaration préliminaire du Réseau communautaire de santé et de services sociaux. Je demanderais aux groupes de limiter leur exposé à sept minutes.

Mme Jennifer Johnson (directrice générale, Réseau communautaire de santé et de services sociaux): Le Réseau communautaire de santé et de services sociaux, le RCSSS, est heureux de comparaître devant le comité permanent des langues officielles pour présenter les résultats de la Feuille de route, en ce qui concerne l'amélioration de la santé et du bien-être des communautés d'expression anglaise du Québec.

Le RCSSS est un réseau regroupant 64 ressources communautaires, associations, fondations, institutions publiques et autres partenaires qui consacrent tous leurs efforts à créer des partenariats pour l'amélioration des services sociaux de santé à l'intention des communautés d'expression anglaise au Québec.

Notre expérience des investissements de la Feuille de route peut se résumer comme suit: nos communautés sont plus fortes, les besoins d'un plus grand nombre de ses membres sont comblés et le système de santé et de services sociaux du Québec affiche une volonté constante de répondre aux besoins de la population d'expression anglaise.

La clé du succès a été une entente de mise en oeuvre signée entre le RCSSS et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, en vertu de laquelle le RCSSS et ses partenaires communautaires collaborent, à l'échelle provinciale, régionale et locale avec les autorités québécoises. L'approche novatrice et souple adoptée par Santé Canada quant à la mise en oeuvre des mesures de la Feuille de route a été un autre facteur clé de cette réussite.

Nous sommes fiers des résultats et nous sommes convaincus qu'ils constituent une assise sur laquelle pourront s'appuyer les quatre domaines prioritaires que nous proposons pour le renouvellement de l'investissement fédéral dans la période à venir.

M. James Carter (conseiller en matière de programme et de politique, Réseau communautaire de santé et de services sociaux): Le RCSSS a adopté un modèle de partenariat fondé sur les pratiques exemplaires conforme à l'approche de l'Organisation mondiale de la Santé visant à favoriser la collaboration de tous les intervenants qui s'emploient à améliorer la santé d'une population.

Le programme a permis la création, dans l'ensemble du Québec, de 18 réseaux communautaires qui servent à coordonner les efforts visant à satisfaire aux besoins des communautés d'expression anglaise. Plus de 40 centres de santé et de services sociaux de soins primaires — ce sont les établissements publics du Québec —, de concert avec les centres de protection de la jeunesse et d'autres établissements de services aux personnes qui ont des besoins spéciaux, participent maintenant à des tables de concertation avec le réseau communautaire.

Voici comment fonctionne un réseau: en Gaspésie, le Committee for Anglophone Social Action a décidé de s'occuper des aînés isolés qui vivent dans les communautés d'expression anglaise traditionnelles dans une région connue sous le nom de Cascapédia-Saint-Jules.

Grâce à son réseau communautaire, le groupe a pu créer un partenariat avec le centre de santé et de services sociaux et ouvrir, deux fois par semaine, un centre de bien-être pour 23 aînés de la région. Des animateurs donnent des cours d'exercice physique et mental, les gens de la section locale du Women's Institute préparent le dîner et le centre de santé et de services sociaux assure le transport et l'accès aux professionnels de la promotion de la santé.

Grâce aux investissements de la feuille de route, près de 3 000 personnes d'expression anglaise de la baie des Chaleurs — des aînés, des jeunes et des familles — en bénéficient directement par l'intermédiaire d'activités de promotion de la santé.

• (0850)

Mme Jennifer Johnson: Pour la mise en oeuvre des mesures de la feuille de route, le RCSSS collabore directement avec le réseau québécois de santé et de services sociaux. Le programme d'adaptation des soins de santé et des services sociaux est parrainé par les instances du réseau de la santé et des services sociaux de 16 régions.

Voici un exemple de la façon dont on satisfait aux besoins des communautés d'expression anglaise de la région éloignée de la Côte-Nord.

L'instance régionale a collaboré avec le centre de santé et de services sociaux, le CSSS de Sept-Îles, pour créer un programme de liaison communautaire destinée aux patients naskapis, innus et anglophones qui viennent à l'hôpital. En neuf mois, de 600 à 700 personnes ont été aiguillées vers le service approprié par la personne responsable. Cet agent de liaison accueille également les personnes d'expression anglaise de la Basse-Côte-Nord qui ont parcouru 800 kilomètres pour recevoir un traitement médical spécialisé.

Afin d'acquérir de nouvelles connaissances sur la santé et le bien-être des communautés d'expression anglaise, le RCSSS a fait de l'Institut national de santé publique du Québec, l'INSPQ, son principal partenaire institutionnel. L'INSPQ a mis en oeuvre des projets qui visent à acquérir des connaissances sur l'état de santé de la population d'expression anglaise et sur les facteurs qui y sont liés par l'analyse détaillée des renseignements sur la santé des populations.

M. James Carter: Les établissements d'enseignement du Québec jouent aussi un rôle clé dans la mise en oeuvre des mesures de la feuille de route. Le projet de formation et de rétention des professionnels de la santé de l'Université McGill, grâce à une entente de mise en oeuvre signée avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, vise à améliorer la capacité du réseau de santé et de services sociaux de satisfaire aux besoins des personnes d'expression anglaise.

Une des mesures clés est le programme de formation linguistique, dont le principal objectif est d'offrir des cours d'anglais au personnel francophone du réseau public qui travaille directement avec la population. Il s'agit de professionnels qui souhaitent améliorer leurs compétences en anglais; ils participent de façon volontaire.

Pendant les trois premières années de l'investissement de la feuille de route, plus de 3 000 professionnels francophones ont participé au programme de formation linguistique. Ce résultat s'ajoute aux

5 000 professionnels d'expression française qui ont suivi la formation linguistique dans le cadre du premier plan d'action fédéral.

Dans les prochaines semaines, le Quebec Community Groups Network, ou QCGN, présentera à Santé Canada les priorités des Québécois d'expression anglaise en matière de santé et de services sociaux pour 2013-2018. Pour permettre au Comité permanent des langues officielles d'étudier la question rapidement, le RCSSS — à titre d'organisme sectoriel du QCGN chargé des questions de santé — présente les quatre priorités du renouvellement de l'investissement fédéral. Ces priorités découlent de consultations menées auprès de 32 groupes d'étude. Cela a permis de recueillir les témoignages de la population d'expression anglaise sur son expérience du réseau de la santé et de connaître ses priorités pour l'avenir.

Notre mémoire fournit de plus amples renseignements.

La première est l'adaptation des ressources humaines du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Comme dans tous les systèmes de santé, on y observe un important roulement de personnel, des changements, une réorganisation et une rationalisation. Par conséquent, il faut constamment trouver des façons de maintenir la formation destinée aux professionnels.

Deuxièmement, les organismes de prestation des services doivent adapter leurs programmes en fonction de petites populations. Donc, nous voulons plus d'investissements de la feuille de route dans le système de santé du Québec, ce qui nous permettra de continuer à créer des programmes adaptés aux besoins de nos communautés.

La troisième priorité porte sur la disponibilité de l'information sur les services en anglais. Les anglophones ont mentionné à plusieurs reprises qu'il est très difficile d'obtenir des renseignements sur les endroits où sont offerts les services.

Enfin, la participation de la communauté est essentielle. Les organismes communautaires font preuve d'une grande efficacité quant à la diffusion des renseignements sur les programmes, les maladies et d'autres problèmes qui touchent la population. Ils sont aussi la source de bénévoles et d'autres ressources communautaires qui aident les établissements à répondre aux besoins des utilisateurs. Les organismes communautaires jouent un rôle déterminant pour informer les citoyens dans le cadre de leur participation à la mise en place des structures de gouvernance de ces établissements.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a accepté de donner son avis sur les priorités proposées précédemment, à la demande du QCGN. Récemment, le ministre a fait part de son appui dans une lettre envoyée au QCGN. Voici ce qu'il a indiqué: « Nous recommandons fortement le renouvellement de la bonification du programme de contribution pour les langues officielles en santé parrainé par Santé Canada ». Cela vient du gouvernement du Québec.

En terminant, les investissements de la feuille de route ont joué un rôle clé dans le renforcement des capacités de nos communautés de mieux prendre soin des aînés, d'équiper les jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens productifs et de créer des communautés informées et en santé.

Le RCSSS recommande donc fortement que, dans le cadre des ententes de mise en oeuvre conclues avec le ministère, le gouvernement du Canada lance un nouveau programme de contribution pour 2013-2018 afin de répondre aux priorités en santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire, y compris les communautés d'expression anglaise du Québec.

Merci.

• (0855)

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à la déclaration préliminaire de l'organisme Services d'emploi pour les jeunes.

M. John Ayles (président, Conseil d'administration, Services d'emploi pour les jeunes): Bonjour à tous. Je suis le président bénévole des Services d'emploi pour les jeunes. Je suis accompagné d'Iris Unger qui fera l'exposé avec moi.

Le Canada a besoin d'une main-d'oeuvre efficace et bien formée, capable de contribuer pleinement à la vitalité économique du pays. Notre main-d'oeuvre future peut venir seulement de deux sources: les jeunes déjà au Canada et les nouveaux immigrants. Il s'agit dans les deux cas de clients des Services d'emploi pour les jeunes. On trouve au Québec un nombre important de jeunes anglophones et d'immigrants qui sont essentiels à notre prospérité à venir. Nous devons pouvoir les servir en anglais pour qu'ils puissent exploiter leur plein potentiel. Nous avons également besoin d'eux si le Canada veut exploiter son plein potentiel économique.

Le ministre Kenney fait la manchette dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui en se disant pressé d'aider les employeurs canadiens à recruter les plus grands talents du monde. Certains de ces travailleurs talentueux vont choisir le Québec. C'est du moins ce qu'on espère pour que notre province conserve son dynamisme. Nous sommes là pour veiller à ce que les gens qui décident de s'établir chez nous puissent s'épanouir pleinement.

Mme Iris Unger (directrice générale, Services d'emploi pour les jeunes): Les Services d'emploi pour les jeunes ont été créés en 1995 par un groupe de chefs de file locaux qui se souciaient de garder les jeunes dans la province. Chaque année, l'organisme fournit des services directs à plus de 4 000 jeunes, y compris ceux qui ont besoin d'aide pour trouver un emploi, démarrer une entreprise ou faire carrière dans les arts.

Nous offrons pour ce faire différents programmes dont des services individuels d'encadrement et de counselling. Nous voyons plus de 2 000 personnes dans le cadre de séances d'encadrement et en conseillons plus de 4 000 autres qui ont besoin d'aide pour des questions liées à l'emploi. Nous organisons des ateliers et différentes activités; nous essayons vraiment de mettre à contribution nos réseaux afin de maximiser le potentiel des clients qui s'adressent à nous.

En outre, pas moins de cinq conférences sont organisées chaque année à l'intention des entrepreneurs, des artistes et des conseillers en emploi; plus de 1 000 personnes y participent. Nous gérons également un vaste programme de mentorat. En partenariat avec RHDCC dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse, nous pouvons offrir des stages chaque année. Nous misons ainsi sur plusieurs types novateurs de programmes de stages afin d'aider les diplômés à s'intégrer à la population active.

Nos bureaux sont situés au centre-ville de Montréal, entre Concordia et McGill. Nous y offrons l'accès gratuit à différentes ressources, y compris des ordinateurs, des connexions Internet, une bibliothèque et des télécopieurs, mais il s'agit surtout d'un endroit où les gens peuvent se rencontrer pour travailler ensemble à leurs projets d'entreprise ou de recherche d'emploi. Nous publions également plusieurs livres et nous offrons des cours aux artistes pour leur permettre d'améliorer leurs compétences en affaires.

Le nombre de nos clients est passé de 500 en 1995 à plus de 4 000 aujourd'hui. Nous avons enregistré plus de 16 000 visites l'an dernier. En 1995, notre budget de départ provenant d'une subvention

obtenue par le truchement d'une fondation se chiffrait à 100 000 \$; il est aujourd'hui de 1,6 million de dollars. Les fonds proviennent des gouvernements fédéral et provincial, de fondations, d'entreprises et de particuliers via nos nombreuses activités de financement.

Nous pouvons compter sur plus de 350 bénévoles très actifs, en plus de quelque 700 autres dont nous pouvons demander l'aide par l'entremise de nos réseaux. Nous avons établi des partenariats avec le milieu des affaires, les arts et les secteurs universitaire, sans but lucratif et médiatique, et nous cherchons à optimiser toutes ces sources de soutien. Grâce à ce réseau, l'organisme a accès à de précieuses ressources pratiques et peut aider ses clients à bâtir et à développer leurs propres réseaux.

Nous dirigeons de plus la table ronde des fournisseurs de services d'emploi qui a été créée en 1998 lorsque le gouvernement fédéral a transféré des sommes aux provinces au titre des questions liées à l'emploi. C'était l'initiative de cinq organismes très préoccupés des répercussions d'un tel transfert sur notre secteur. Nous nous rencontrons encore aujourd'hui pour évaluer ces répercussions sur les organismes voués aux services d'emploi. Il y a eu quelques difficultés dont nous pourrions reparler ultérieurement. La Stratégie emploi jeunesse est le seul programme qui est demeuré de compétence fédérale.

La table ronde est actuellement constituée de quelque 22 organismes qui offrent des services en anglais de différentes manières. Dans bien des cas les services sont bilingues, mais certains sont fournis exclusivement en anglais. Les membres sont pour la plupart des organismes communautaires sans but lucratif qui, aux termes de marchés de services avec Emploi-Québec, fournissent des services directs aux groupes les plus vulnérables de la collectivité, c'est-à-dire les personnes handicapées, les membres des minorités visibles, les nouveaux venus, les femmes, les personnes âgées de 45 ans et plus et les jeunes. Les membres se réunissent cinq ou six fois par année pour discuter de questions d'intérêt commun et surveiller les répercussions du transfert sur la communauté minoritaire. C'est la seule organisation qui se penche sur les questions ayant une incidence sur les services d'emploi en anglais.

Trois défis principaux ont pu être dégagés à la lumière des discussions de cette table ronde et de notre expérience au sein des Services d'emploi pour les jeunes. Le premier est lié aux répercussions pour notre communauté du transfert de fonds du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Depuis que le gouvernement fédéral a transféré aux provinces les responsabilités en matière d'emploi, il ne semble pas exister de dispositions garantissant la prestation de services de soutien adéquat pour les communautés minoritaires. À titre d'exemple, nous servons plus de 1 000 clients à notre centre et Emploi-Québec ne nous fournit du financement que pour 380. Nous devons combler le reste de nos besoins au moyen d'activités de financement ou en nous adressant à d'autres sources. Comme Emploi-Québec est le fournisseur unique des services d'emploi, la situation peut devenir difficile.

Je viens de voir qu'il ne me reste qu'une minute; il va falloir que j'accélère.

• (0900)

La mission d'Emploi-Québec ne permet pas de répondre aux besoins de notre communauté. La prolifération des organismes de service gouvernementaux et paragouvernementaux centralisés ne répond pas non plus aux besoins de la communauté anglophone pour différentes raisons. La disparition possible d'organismes communautaires est une véritable menace, qu'ils offrent des services d'emploi ou d'autres formes de soutien à la collectivité.

Je vais vous parler brièvement des résultats obtenus grâce à l'investissement des sommes prévues dans la Feuille de route. Nous obtenons actuellement des fonds de cette source par le truchement de Développement économique Canada qui supporte grandement le travail de notre organisation, ce qui nous permet d'offrir nos services essentiels. Chaque année, nous facilitons le démarrage de 200 entreprises. Nous touchons également des fonds pour un projet visant la prestation de nos services en région. Nous avons aussi une initiative jeunesse en partenariat avec Patrimoine canadien, ainsi qu'un programme d'expositions d'art en plus du programme de stage que j'ai déjà mentionné avec RHDCC. En outre, je suis heureuse de vous annoncer que nous avons conclu cette semaine une entente avec Condition féminine Canada afin d'aider un plus grand nombre de femmes à avoir accès à une carrière en technologie.

Je vais laisser rapidement la parole à M. Ayles qui va vous parler de quelques-unes de nos recommandations.

M. John Ayles: Très bien.

Vous trouverez dans notre mémoire sept recommandations que je ne vais pas vous exposer en détail ici. Disons tout de même que les collectivités ont besoin de stabilité et d'un soutien financier sûr; il nous faut donc beaucoup d'argent pour une longue période. Il est essentiel de continuer d'investir dans la Feuille de route. Il convient d'examiner le modèle élaboré dans le cadre de notre initiative régionale et de mettre en oeuvre celle-ci autant pour les services d'emploi que pour l'entrepreneuriat. Il faudrait veiller à ce que les besoins de la communauté minoritaire soient pris en compte lorsque des fonds sont transférés à la province. Il serait bon d'affecter les fonds suffisants lorsque les services doivent être offerts dans des régions éloignées ou sur une plateforme virtuelle. Enfin, il y aurait lieu d'investir dans des organismes communautaires capables de bien utiliser les sommes qui leur sont confiées grâce à leurs bénévoles et à d'autres formes de soutien du milieu des affaires.

Les populations vulnérables, dont les jeunes et les nouveaux immigrants, s'adressent d'abord à leurs groupes communautaires pour obtenir de l'aide. La stabilité et la viabilité à long terme de ces groupes nécessitent des ressources financières. L'avenir des communautés minoritaires anglophones, du Québec et du Canada dans son ensemble dépend de leur capacité à attirer des jeunes et à les retenir.

• (0905)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre la déclaration préliminaire du Réseau du patrimoine anglophone du Québec.

[Français]

M. Kevin O'Donnell (président, Réseau du patrimoine anglophone du Québec): Bonjour, mesdames et messieurs.

Au nom du Réseau du patrimoine anglophone du Québec, nous sommes très heureux d'être ici, ce matin, pour remercier le gouvernement du Canada de l'appui financier qui nous a été accordé par le truchement de la Feuille de route.

Je veux seulement vous indiquer que vous avez tous reçu, en anglais et en français,

[Traduction]

notre mémoire intitulé « Maintenons ensemble notre patrimoine ».

[Français]

Nous avons aussi des revues et d'autres dépliants qui parlent de notre organisation.

[Traduction]

Nous aimerions d'abord vous dire aujourd'hui qui nous sommes, ce que nous faisons, qui nous représentons, ce que nous avons fait avec les fonds que nous avons reçus de la Feuille de route, et quels ont été les impacts de ce financement dans la communauté. Nous voudrions vous entretenir brièvement de l'importance de ce financement pour notre mission et nos activités, et vous indiquer si le RPAQ recommande que le soutien aux communautés minoritaires dans le cadre de la Feuille de route soit maintenu lors du prochain cycle financier.

Et pour éviter de vous garder trop longtemps dans l'expectative relativement à la dernière question, je vous dis que la réponse est oui. C'est ce que nous recommandons.

Je laisse maintenant la parole à mon collègue, Matthew Farfan.

M. Matthew Farfan (directeur exécutif, Réseau du patrimoine anglophone du Québec): Bonjour à tous. Je suis heureux d'être ici.

Fondé en 2000, le Réseau du patrimoine anglophone du Québec (RPAQ) est une organisation d'encadrement sans but lucratif et non partisane qui regroupe quelque 90 sociétés historiques, musées locaux et autres organismes culturels et patrimoniaux répartis sur tout le territoire de la province de Québec. Nous comptons en outre quelque 250 membres individuels.

Nous cherchons à accroître la compréhension de l'histoire et de la culture des communautés anglophones du Québec en informant, en inspirant et en reliant nos membres et le grand public au moyen de nos publications, de nos projets et des différentes activités que nous tenons. L'adhésion au réseau est ouverte à tout organisme ou particulier qui s'intéresse à l'histoire, au patrimoine et à la culture des communautés anglophones du Québec, peu importe sa langue ou son appartenance culturelle. Nous comptons d'ailleurs parmi nos membres un certain nombre d'organisations essentiellement francophones.

Nous avons trois objectifs prioritaires: bâtir une relation plus étroite avec les organismes membres permanents grâce au réseautage, à la communication et à la collaboration dans le cadre de projets; mobiliser les communautés locales au moyen de stratégies et d'outils visant à encourager davantage de Québécois à se joindre aux organismes locaux de protection du patrimoine pilotés par des bénévoles, à utiliser leurs services et à appuyer leur travail; et faire connaître notre histoire grâce à nos publications imprimées et en ligne ainsi qu'aux activités d'organisations locales dont nous appuyons et encourageons le travail.

Je cède maintenant la parole à Rod MacLeod, notre ancien président.

M. Roderick MacLeod (ancien président, Réseau du patrimoine anglophone du Québec): Comme M. Farfan vient de vous le dire, nous comptons sur un important nombre de membres permanents, affiliés et individuels dans toute la province. Je voulais seulement ajouter que la très petite taille et la structure fragile de certains de ces membres ne les empêchent pas de travailler sans relâche dans un grand esprit de dévouement à faire connaître leurs particularités historiques et patrimoniales locales. Nous aimons à penser que nous leur sommes d'une grande utilité, car la majeure partie de leur travail deviendrait impossible sans notre soutien.

Forts de nos contacts avec ces groupes et de notre participation au Québec Community Groups Network et à la Fédération Histoire Québec — vous avez d'ailleurs tous reçu le dépliant du congrès qui se tiendra en mai à Sherbrooke — nous estimons être habilités à parler au nom de la population anglophone du Québec dans les domaines touchant l'histoire et le patrimoine.

Je vous laisse maintenant aux bons soins de M. O'Donnell.

M. Kevin O'Donnell: Alors qu'avons-nous fait avec le financement obtenu dans le cadre de la Feuille de route?

Jusqu'à maintenant, nous avons mis sur pied trois projets: SHOMI, StoryNet et HOMEI. Il y en a un autre intitulé SOFTI qui devrait démarrer sous peu. Je vous laisse deviner pourquoi le nom de ces initiatives se termine toujours par un « I ». Soit dit en passant, on a refusé notre demande pour le projet TIEDOMI.

SHOMI, notre initiative pour le patrimoine oral en format multimédia et en ligne, a bénéficié d'un financement de 220 000 \$ et se composait essentiellement de deux volets. Une partie du projet consistait à numériser des interviews réalisées par nos membres au fil de plusieurs décennies qui étaient conservées sur bande analogique, parfois dans des sous-sols humides. Avec la collaboration de notre partenaire, l'Université Concordia, nous avons ainsi pu numériser et mettre en ligne quelque 440 heures d'enregistrement provenant des différentes régions de la province. À cela s'ajoutaient un certain nombre d'initiatives menées dans différents musées québécois. C'est un grand projet qui a été couronné de succès.

Nous travaillons actuellement à l'initiative StoryNet. Il s'agit d'un projet très intéressant qui fera intervenir différents partenaires. Comme son nom l'indique, l'initiative vise à raconter les expériences vécues. Il s'agit surtout de faire en sorte que l'on ne perde pas tout ce bagage d'expérience sur la vie au Québec, surtout à titre de membre de la communauté minoritaire.

HOMEI, l'initiative pour l'enrichissement du patrimoine en ligne en format multimédia, a reçu 115 000 \$ de Développement économique Canada. Le projet visait la mise à niveau de notre contenu Web. Nous avons maintenant un excellent site Web et une série de webzines régionaux desservant notamment la Gaspésie, l'Outaouais et la région de Montréal. Une certaine composante touristique a été intégrée au projet HOMEI, et a démontré son utilité.

Je rends maintenant la parole à M. Farfan.

• (0910)

M. Matthew Farfan: Je vais vous entretenir brièvement des répercussions qu'a eu pour nos communautés locales le financement obtenu dans le cadre de la Feuille de route.

Les sociétés historiques et les musées sont très actifs: ils font de la recherche, publient des ouvrages, montent des expositions, font des visites guidées, s'occupent de cimetières et d'autres sites patrimoniaux longtemps laissés à l'abandon, ce qui comprend souvent des édifices qui menacent de s'effondrer et nécessitent des réparations. Bon nombre de ces activités exigent bien davantage que les seules ressources financières et humaines disponibles grâce aux efforts bénévoles. Bien des bénévoles, surtout parmi les aînés, arrivent difficilement à s'y retrouver avec les nouveaux médias en ligne et le dédale de plus en plus complexe de programmes de financement offerts par les différents ordres de gouvernement. Nos organisations membres apprécient donc d'autant plus le financement provenant de la Feuille de route et les efforts déployés par le RPAQ pour obtenir ces fonds.

Il me reste une minute? D'accord.

Le président: Si vous pouviez conclure, ce serait formidable.

M. Matthew Farfan: Oui, je vais conclure.

Je vais vous citer le témoignage d'un groupe qui a bénéficié de ce financement pour un projet réalisé à Wakefield, au Québec, la maison Fairbairn :

On ne peut surestimer l'importance de financer de telles initiatives dans des communautés rurales anglophones des régions éloignées du Québec. À l'avenir, la maison Fairbairn comptera sur des programmes semblables pour créer des outils et des ressources pour nos communautés [...] Nous espérons avoir de nouveau l'occasion de travailler avec le RPAQ à des projets de développement culturel.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre l'exposé préliminaire du Réseau de ressources pour l'éducation anglophone.

[Français]

Mme Paule Langevin (directrice du projet, Centres scolaires et communautaires, Réseau de ressources pour l'éducation anglophone): Bonjour. Je suis ravie de témoigner devant vous aujourd'hui d'une initiative captivante, qui a une incidence grandissante et substantielle sur la communauté anglophone minoritaire du Québec. Je parle bien sûr du réseau des centres scolaires et communautaires du secteur anglophone de l'éducation au Québec.

Je m'appelle Paule Langevin et je suis directrice de l'équipe de gestion provinciale, qui a pour tâches de guider la mise en oeuvre du réseau et de contribuer à son maintien dans la province. Je suis accompagnée de Debbie Horrocks, directrice adjointe et coordonnatrice du développement communautaire.

Le concept des centres scolaires et communautaires, appelés CSC, est simple: les apprentissages et la participation des élèves à l'école, leur leadership et leur engagement dans la communauté sont consolidés par le soutien de la famille et de la communauté. De même, l'école aide les familles et la communauté où vivent ces élèves. Le principe de base est celui d'une école enracinée dans sa communauté et ouverte à tous ses membres. Il exige un changement de culture au sein de la structure scolaire et un changement de perception de l'école de la part des parents et des partenaires de la communauté. Cela n'est pas toujours facile.

Le but premier du projet des CSC, financé initialement il y a six ans par Patrimoine canadien, était de favoriser le bien-être social et le développement des jeunes, alors qu'on savait que les apprentissages scolaires n'y suffisaient pas et qu'il fallait encourager la communauté où se trouve l'école à prendre part à des programmes de nature à développer un sens d'appartenance et à insuffler une énergie nouvelle à l'école et à la communauté qui l'entoure.

[Traduction]

Mme Debbie Horrocks (directrice adjointe, coordinatrice du développement communautaire, Centres scolaires et communautaires, Réseau de Ressources pour l'éducation Anglophone): Nous nous sommes donné la capacité voulue en mettant sur pied une équipe de coordonnateurs passionnés par leur travail et déterminés à améliorer le sort de leur collectivité. Chacun des CSC bénéficie du soutien et des conseils d'un groupe d'intervenants engagés en provenance des organismes communautaires, des commissions scolaires, des agences gouvernementales et d'un réseau de partenariat bénévole. Nous accomplissons des choses étonnantes avec un budget relativement restreint, mais il nous faut travailler sans relâche pour garder les écoles ouvertes toujours plus longtemps et maintenir notre offre de programmes.

Notre avenir est incertain dans un contexte de réduction du financement gouvernemental, des dons et du revenu des familles; de commissions scolaires en péril; et de collectivités qui en demandent toujours plus à leur CSC. C'est pourquoi il est impératif que le gouvernement fédéral continue d'appuyer l'initiative dans le cadre de sa prochaine Feuille de route.

Il y a actuellement 37 CSC à différentes étapes de leur mise en oeuvre dans des contextes extrêmement variés. Certains sont situés dans des régions éloignées de la province où les villages ne sont pas reliés par des routes. On en trouve d'autres dans les grands centres urbains. Il y a toute une combinaison d'écoles élémentaires et secondaires et de centres de formation des adultes dont la population étudiante peut aller de 45 jusqu'à 1 500. Chacun des CSC doit donc être en mesure de trouver des solutions adaptées aux besoins uniques des étudiants, des familles et de la collectivité.

Les CSC transforment les écoles en centres dynamiques d'apprentissage continu et d'activité communautaire. Ces édifices qui fermaient leurs portes à la sortie des élèves sont maintenant ouverts jusqu'à 22 heures pas moins de six et, dans bien des cas, sept jours par semaine, même durant l'été. Il n'est pas rare de voir des aînés faire la lecture à des enfants de cinq ans ou des élèves de 6^e année apprendre aux personnes âgées à se servir d'un ordinateur pour pouvoir envoyer des courriels à leurs petits-enfants.

● (0915)

[Français]

Mme Paule Langevin: L'effet le plus important de la création d'un centre scolaire et communautaire est sans doute la place faite aux partenaires, qui y contribuent en espèces et en nature. « Ensemble, nous pouvons davantage »: c'est l'expression qui décrit et fonde la relation de collaboration entre l'école et la communauté. Tous travaillent de concert à enrichir les possibilités d'apprentissage la vie durant.

L'an dernier, nos partenaires ont fourni une contribution équivalente de plus de 2,5 millions de dollars. Nous avons compté sur plus de 350 partenaires dans divers projets. Cela nous a permis d'offrir des services, des ressources et des programmes qui n'existaient pas avant la création des CSC.

Dans son rapport de mars 2011, le Comité sénatorial permanent des langues officielles précise:

[Les partenaires] contribuent à la revitalisation des communautés anglophones. Ils aident au développement d'un sentiment d'appartenance envers la communauté. Ils fournissent l'occasion de bâtir des ponts entre les générations. Ils permettent de faire le lien entre l'école et la communauté tout en offrant des services et activités adaptés aux besoins de chacune des régions.

La collaboration avec des partenaires de divers secteurs est un numéro d'équilibre. Les CSC s'efforcent de répondre aux besoins propres de leur communauté, qu'il s'agisse des jeunes, de santé, d'éducation, d'art ou de culture, tout en faisant participer la communauté davantage pour améliorer les chances de succès et la participation des élèves.

Les CSC accroissent en outre la connexité des communautés, réduisent l'isolement, améliorent l'accessibilité de diverses activités, d'information et de ressources, le tout en anglais, et permettent de fournir sous une forme nouvelle des services jusque-là inaccessibles à tous les membres de la communauté.

Les CSC aident à édifier ce qui manquait cruellement à la communauté anglophone: des réseaux, des partenariats et des relations, non seulement entre les écoles et les organismes communautaires anglophones existants, mais aussi avec des services

offerts par la province et les régions, des ONG et diverses tables de concertation.

[Traduction]

Mme Debbie Horrocks: L'un des sénateurs participant à une récente tournée du Québec a fait observer que les CSC en font énormément avec très peu. Ils injectent des ressources et de la vitalité dans des communautés éparpillées sur un immense territoire à partir d'écoles anglophones qui accusent un déclin démographique depuis 25 ans.

Lors du récent forum stratégique organisé par QCGN, la communauté anglophone a cerné six priorités essentielles pour s'assurer un avenir dynamique et durable. Les CSC contribuent à la réalisation de ces six objectifs prioritaires: l'accès aux services en anglais; le renforcement des capacités communautaires; la prospérité économique; l'affirmation identitaire et le renouvellement; la promotion du développement du leadership et de la mobilisation des jeunes; et la contribution au maintien d'institutions saines et dynamiques.

Question de mieux comprendre la transformation qui commence à s'opérer, citons le rapport du Sénat à ce sujet:

Les CSC sont un modèle susceptible de susciter l'engagement des communautés anglophones. Tous les témoins, sans exception, n'ont eu que des éloges à faire sur l'utilité et le potentiel de ces centres. [...] Le Comité est d'avis qu'il faut encourager l'innovation et permettre aux communautés de tirer profit de leurs bons coups. Le gouvernement doit donc s'engager à appuyer le maintien et le développement des CSC à long terme.

● (0920)

[Français]

Mme Paule Langevin: Si le temps ne m'était pas compté, je pourrais citer beaucoup d'exemples concrets de ce que nous arrivons à faire avec de petits budgets. Je vous donnerais des exemples de ce que font les CSC dans des contextes aussi différents qu'un quartier urbain défavorisé et un village éloigné de la Basse-Côte-Nord.

Au bout du compte, que font les CSC? Je cite le commentaire de M. Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, tiré du rapport récemment déposé devant le Sénat: « l'accès aux services améliore tant la qualité de vie des membres de la communauté que la vitalité de leur communauté. » Voilà comment ils influent sur la vie des communautés anglophones minoritaires de la province et pourquoi le gouvernement fédéral doit préserver leur place dans la nouvelle Feuille de route. Les CSC ont changé la vie de ces communautés et sont maintenant considérés dans beaucoup de régions comme des piliers du développement et des catalyseurs de la vitalité des communautés anglophones minoritaires.

À vrai dire, je pourrais parler des CSC toute la journée, mais je vous invite plutôt à en visiter un et à voir par vous-mêmes. Monsieur Aubin et monsieur Gourde, je vous invite à visiter les CSC de votre belle région, le Centre-du-Québec, et à voir par vous-mêmes ce que sont et ce que font les CSC.

Merci d'avoir pris le temps de nous écouter.

Le président: Merci à tous.

Il reste une heure pour les questions et commentaires.

Nous commencerons par entendre M. Godin.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais vous souhaiter la bienvenue à tous.

[Traduction]

Le tout a commencé au début des années 2000 avec un plan d'action qui est devenu depuis la Feuille de route.

Monsieur Menegakis, il faudra que je m'entraîne à bien prononcer votre nom. Il n'est pas toujours facile de passer de l'acadien au français et à l'anglais. J'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC): Vous vous débrouillez bien.

M. Yvon Godin: Il nous parle de la Feuille de route que nous avons aujourd'hui. Aussi bénéfique qu'ait pu être cette initiative, il y a une question que tout le monde se pose: voulons-nous une autre Feuille de route? Et sommes-nous prêts à faire le nécessaire pour qu'elle soit vraiment efficace? Si je pose la question, c'est parce que les gens se demandent s'il y aura une autre Feuille de route. Y a-t-il une différence notable entre la situation actuelle et celle qui prévalait avant la Feuille de route? Vous avez plus ou moins répondu à la question dans votre préambule de tout à l'heure, mais je voudrais aussi savoir ce que vous souhaitez retrouver dans la prochaine Feuille de route. Pensez-vous qu'on devrait y injecter des fonds supplémentaires? Il semble que tout devra se faire désormais avec moins d'argent, mais tous les témoins que j'ai entendus jusqu'à maintenant nous disent que l'initiative est profitable pour les communautés minoritaires de tout le pays, soit les francophones hors Québec et les anglophones au Québec.

Voulez-vous, oui ou non, une autre Feuille de route?

Mme Jennifer Johnson: Oui.

[Français]

M. James Carter: La réponse, c'est oui, absolument.

M. Yvon Godin: Absolument?

M. James Carter: Oui. Je voudrais simplement dire que c'est très important qu'il y ait un soutien pluriannuel. Au lieu d'avoir des petits projets ici et là, il faut avoir un plan. C'est très important pour assurer la continuité des investissements et la vitalité des communautés.

[Traduction]

M. John Aylen: La réponse est oui, mais j'aimerais faire valoir un point qui témoigne peut-être de notre manque de connaissances. Nous ne sommes pas toujours certains de faire la différence entre les fonds de la Feuille de route et les autres fonds. Il vous incomberait peut-être de clarifier lorsqu'il est question de fonds de la Feuille de route qui provient d'autres sources ou d'autres endroits.

Ensuite, les organismes bénévoles comme le nôtre permettent, pour ainsi dire, de faire de grandes différences dans une collectivité à partir d'un faible investissement. Les fonds de la Feuille de route font évidemment toute une différence et leur utilisation comme levier a beaucoup plus d'effets que si l'argent était tout simplement dépensé.

• (0925)

M. Kevin O'Donnell: Je me fais l'écho des deux précédents intervenants.

Oui, nous avons besoin de cet argent. En vertu de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement canadien s'engage à soutenir les communautés en situation minoritaire. Nous sommes très heureux que le présent gouvernement n'ait pas réduit le financement du programme des langues officielles dans le cadre des récentes réductions budgétaires. Nous en sommes très heureux. C'est un signe indéniable que le gouvernement actuel s'engage à respecter sa promesse de soutenir nos communautés. Les fonds de la Feuille de route nous aident à aller beaucoup plus loin. Nous pouvons vous

donner des exemples de lieux, de musées, de sociétés historiques qui essayent de faire des miracles avec ce qu'ils ont, c'est-à-dire très peu.

Les gens sont aussi assez âgés. Je dois dire que je suis l'un des cadets des membres de la communauté historique dans les régions. La plupart des membres ont 70 ou 80 ans. Ils sont limités par leur âge. Ils ne comprennent peut-être pas les nouvelles technologies. Ils ont une vague idée de leur potentiel, mais ils ne les comprennent pas. Il s'agit là de secteurs du patrimoine qu'il est important de préserver pour notre mémoire et notre identité collective. C'est très important de continuer d'avoir la capacité d'aller chercher ces histoires pour préserver notre identité.

M. Roderick MacLeod: J'étais président du RPAQ durant le plan d'action. Je suis le président du plan d'action, et Kevin est celui de la Feuille de route. Je n'ai que des éloges pour le plan d'action. Nous en tirons profit et nous en sommes contents. Toutefois, j'ai l'impression que l'expérience avec la Feuille de route, selon mes observations, a été considérablement plus flexible. Ce programme nous a, notamment, permis d'avoir...

M. Yvon Godin: Il y a un GPS intégré; voilà pourquoi c'est plus flexible.

M. Roderick MacLeod: C'est vrai. Autrement, nous serions perdus sans les cartes.

M. Yvon Godin: Nous ne le savons pas encore.

M. Roderick MacLeod: Grâce au financement pluriannuel des projets, nous avons été en mesure de faire preuve de beaucoup plus de créativité dans ce que nous avons fait. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais l'initiative a été très bien accueillie. Les effets se sont certainement fait sentir dans certaines de nos actions. Je dirais que c'est même encore plus dynamique que flexible.

M. Yvon Godin: C'est ce que j'aime entendre.

Mme Debbie Horrocks: En ce qui concerne les centres communautaires d'apprentissage, même si nos budgets individuels sont assez restreints, comme notre exposé l'a démontré et comme je crois M. Aylen y a fait allusion, nous les utilisons comme levier financier pour investir d'importantes sommes dans nos centres. Nous comptons plus de 350 partenaires réparties dans la province — des partenaires anglophones, des partenaires francophones, des partenaires gouvernementaux et des partenaires non gouvernementaux. Ils ont multiplié le montant minimum en une somme de plus de 2,5 millions de dollars. Nous aimerions que la Feuille de route se poursuive non seulement pour nous, mais aussi pour tous les partenaires avec lesquels nous collaborons. Nous avons vraiment fait des partenariats le fondement des centres communautaires d'apprentissage; sans les partenariats, c'est malheureux, mais nous cesserions probablement d'exister.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Gourde.

[Français]

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être ici ce matin. Votre collaboration et vos témoignages vont nous aider grandement à effectuer une bonne étude.

J'aimerais aussi remercier Mme Paule Langevin de son invitation. On se parlera après la réunion, pour trouver une date, peut-être.

Également, j'aimerais dire aux représentants du Réseau du patrimoine anglophone du Québec qu'ils font un excellent travail et que c'est très important. Chez moi, les communautés irlandaise et écossaise ont vraiment contribué de façon exceptionnelle à l'histoire de ma circonscription. C'est une très belle histoire. Si vous avez quelques lignes à partager, j'aimerais prendre le temps de les lire et peut-être les communiquer dans ma circonscription.

J'aimerais donner la chance à chacun des quatre groupes de dire, en une minute ou une minute et demie, quelles devraient être les priorités de la prochaine Feuille de route pour aider chacun de vos organismes à aller plus loin.

Vous pouvez commencer.

M. James Carter: Bonjour, monsieur Gourde.

Avant de répondre, je vous lance aussi une invitation à venir visiter notre réseau communautaire, la MCDC, dans le coin de Lévis.

Pour ce qui est des prochaines périodes d'engagement, nous avons établi les priorités surtout avec le ministère de la Santé. Dans le cadre de la Feuille de route et du Plan d'action, nous avons établi des programmes très importants de formation linguistique pour les professionnels francophones des 18 réseaux communautaires. Il est important que chacun de ces réseaux communautaires travaille avec les CSSS et les autres établissements publics dans sa région. Nous voulons tout simplement nous assurer que les communautés peuvent poursuivre les partenariats avec le système public du Québec.

C'est très simple: il y a un axe communautaire pour assurer la participation des anglophones au système de santé. Du côté du Québec, il faut avoir des ressources pour assurer l'adaptation des ressources humaines dans le système public. Si ça continue comme ça, les résultats seront impressionnants.

• (0930)

M. Jacques Gourde: Merci.

[Traduction]

Mme Iris Unger: Je pense qu'il est de plus en plus évident que nos partenariats font que nous avons besoin les uns des autres. Nous avons commencé à créer une mosaïque, et je pense qu'en enlever un morceau entraînerait une onde de choc dans l'ensemble de la collectivité.

Le travail qui a été fait au cours des dernières années a réellement permis de créer une synergie d'une grande importance. Il en va de la viabilité et de la continuité de nos programmes.

L'autre aspect important serait d'avoir de l'aide pour déterminer quels modèles conviendraient le mieux pour accéder à des ressources financières afin d'offrir des services, notamment à l'intention des jeunes, et de composer avec le mandat provincial. Je pense au modèle du RCSSS prévoyant le versement de fonds à la province, qui les consacre à la collectivité minoritaire du Québec.

Il faudrait donc examiner de nouveaux modèles pour être en mesure de servir ceux qui ont besoin de nos services dans la collectivité, et de leur offrir des services appropriés...

M. Kevin O'Donnell: J'ajouterais que le RPAQ a aussi conclu des partenariats avec d'autres organisations. Il en va de même pour nos 90 membres, qui sont d'ailleurs énumérés à la fin de notre mémoire. Nous travaillons par exemple avec les Centres scolaires et communautaires. Ce sont des partenaires importants de nos activités actuelles.

Différents défis vont se présenter dans les prochaines années. Nous avons certainement compté sur le Fonds de développement culturel de la Feuille de route pour financer certains de nos projets.

Un des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est de mobiliser les jeunes, par exemple. Il est important que nos jeunes connaissent et apprécient

[Français]

leur identité en tant que Québécois, Canadiens et Anglo-Canadiens; ils ont plusieurs identités.

[Traduction]

Notre organisation est l'une d'elles. Nos projets peuvent les aider à comprendre un aspect de cette initiative.

Évidemment, les baby-boomers sont nombreux à prendre leur retraite aujourd'hui, et c'est très intéressant de voir qu'ils cherchent des projets auxquels ils pourraient prendre part. C'est un autre secteur qui nous offre de formidables possibilités, à nous qui vouons notre travail à l'histoire et au patrimoine, en vue de façonner ce sentiment d'identité qui est si important pour nous, Canadiens, Québécois et anglo-Québécois.

[Français]

Mme Paule Langevin: Les centres scolaires et communautaires n'existeraient pas sans leurs partenaires. C'est aussi simple que ça. On a absolument besoin d'un coordonnateur dans chacun de nos centres pour gérer toutes ces collaborations. C'est là que la Feuille de route est très importante pour nous. Il est très important pour nous qu'on soutienne ce coordonnateur dans chacune de nos écoles. Merci.

Le président: Merci, monsieur Gourde.

Je cède maintenant la parole à M. Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci, monsieur le président.

• (0935)

[Traduction]

Bienvenue, tout le monde; madame Langevin.

Monsieur MacLeod, vous êtes le président sortant, n'est-ce pas?

M. Roderick MacLeod: Oui.

L'hon. Mauril Bélanger: J'avancerais que cette évolution positive entre le Plan d'action et la Feuille de route est attribuable à l'évaluation professionnelle et rigoureuse qui a été faite du Plan d'action à deux reprises. Il y a eu une évaluation à mi-chemin, ce qui n'a apparemment pas été le cas pour la Feuille de route, même si c'est ce qui était prévu — aucun ministère n'a terminé son évaluation, malheureusement —, et une autre à la fin. Les leçons apprises grâce à cette évaluation professionnelle ont été appliquées. Aussi, le comité s'est penché dans le passé sur le cas de Patrimoine canadien, notamment en ce qui a trait au financement pluriannuel. Je félicite donc le comité pour cela, et pour l'évaluation du Plan d'action.

J'ai peur qu'on ne constate pas la même évolution pour la Feuille de route 2, s'il y en a une; et il y en aura une, parce que le ministre Valcourt l'a déjà promis.

Voilà ce qui en est pour l'évaluation. Je ne suis pas certain que tous les membres du comité vont lire chacun des mémoires que vous nous avez soumis. J'ajoute qu'un exposé de sept minutes est très loin d'équivaloir à une évaluation professionnelle rigoureuse. Il faut le préciser.

J'espère que nous pourrons élaborer un plan qui nous permettra de faire des progrès au cours des prochaines années pour nos collectivités.

Cela dit,...

[Français]

J'ai quelques questions à poser.

[Traduction]

Je m'interroge à propos des projets 2 et 4 du Réseau communautaire de santé et de services sociaux: le développement afro-canadien sur l'île de Montréal, et la communauté italo-canadienne de Saint-Léonard. Dois-je en conclure que ces communautés sont principalement anglophones?

Mme Jennifer Johnson: Le réseau de Saint-Léonard, le REISA, offre des services à la communauté anglophone de l'Est de Montréal. Le nom du réseau ne l'indique pas vraiment, mais il dessert la communauté anglophone de l'Est de Montréal.

L'hon. Mauril Bélanger: Alors il ne s'agit pas de la communauté italo-canadienne?

Mme Jennifer Johnson: Les Services communautaires canadiens-italiens ont financé le réseau. C'est cet organisme qui a reçu les fonds pour financer le réseau qui s'est établi dans ce secteur.

L'hon. Mauril Bélanger: Et pour l'autre?

Mme Jennifer Johnson: Le réseau de développement afro-canadien est notre premier réseau à être consacré à une communauté culturelle. C'est un réseau qui dessert la communauté anglophone noire. Je pense qu'il couvre cinq territoires du RCSSS à Montréal.

C'est un réseau unique qui cible une population bien précise.

L'hon. Mauril Bélanger: Pour avoir plus d'information sur ce réseau, puis-je lui téléphoner, tout simplement?

Mme Jennifer Johnson: Absolument.

L'hon. Mauril Bélanger: C'est peut-être ce que je vais faire.

Mme Jennifer Johnson: Nous pourrons vous donner plus d'information.

L'hon. Mauril Bélanger: On trouve quelque chose de semblable à Toronto.

Mme Jennifer Johnson: J'en suis sûre.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Les Noirs francophones n'ont pas de services non plus. Je serais très intéressé de savoir comment ça fonctionne.

[Traduction]

Mme Jennifer Johnson: Parfait.

L'hon. Mauril Bélanger: Je m'adresse maintenant aux Services d'emploi pour les jeunes. Dois-je comprendre que vos activités se concentrent principalement à Montréal? Et ce n'est pas une critique.

M. John Ayles: Nos activités se concentrent principalement à Montréal...

L'hon. Mauril Bélanger: Et vous voulez maintenant prendre de l'expansion?

M. John Ayles: Nous avons récemment étendu la portée de nos services, et nous avons entrepris une étude importante, qui est à mi-chemin maintenant, sur les besoins des régions. Elle nous permettra aussi de déterminer de quelle façon nous pouvons y répondre, que ce soit virtuellement ou physiquement.

L'hon. Mauril Bélanger: D'accord.

Pour le RPAQ, dites-moi, est-ce que le prochain va s'appeler « RETIREI »? Désolé, je n'ai pas pu résister.

Vos activités s'étendent à l'échelle de la province.

M. Kevin O'Donnell: On l'appellera « Les joyeux retraités ».

L'hon. Mauril Bélanger: Ce sera bientôt le RPAQ et les sept nains.

Nous avons reçu mardi passé le président de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Il a formulé un commentaire que l'on entend assez souvent de la part des personnes associées au QCGN, c'est-à-dire que ce n'est pas la langue des minorités linguistiques qui est menacée au Québec, mais plutôt les communautés elles-mêmes.

Êtes-vous d'accord avec lui? J'aimerais avoir une réponse de vous tous, rapidement.

Des voix: Oui.

L'hon. Mauril Bélanger: Très bien. Il faut donc aborder la question sous un autre angle.

Nous commettons souvent l'erreur de penser que

● (0940)

[Français]

la situation des communautés francophones en situation minoritaire

[Traduction]

est la même que pour les communautés anglophones en situation minoritaire, et ce n'est pas le cas. Est-ce qu'on s'entend là-dessus?

Une voix: Oui.

L'hon. Mauril Bélanger: Les choses avancent bien.

Mme Debbie Horrocks: Je vous dirais que nous travaillons en partenariat. Nous travaillons tous ensemble, tous les partenaires ici présents. Nous ne travaillons pas uniquement avec la communauté anglophone; ce ne serait tout simplement pas réaliste. Les organisations de la province doivent aussi collaborer avec leurs partenaires francophones.

L'hon. Mauril Bélanger: Ai-je encore quelques minutes? Il me reste une minute.

J'ai abordé la question mardi. Avez-vous des commentaires à faire à propos du dernier numéro de *L'actualité*, quant à la façon dont votre communauté pourrait être perçue à la suite de ce sondage?

Mme Paule Langevin: Nous en avons discuté avec Jennifer hier soir.

Du point de vue des anglophones, les questions étaient biaisées de par leur formulation, d'où les réponses biaisées.

Je vais laisser Jim continuer.

M. James Carter: Il faut faire la distinction entre le discours politique au Québec concernant la langue et ce qui se passe au niveau communautaire. Nous travaillons avec nos collègues francophones et les communautés francophones de l'ensemble du Québec, et nous entretenons d'excellentes relations. Nous avons une très belle collaboration. La plupart de mes collègues francophones qui oeuvrent dans le domaine de la santé sont découragés quand ils voient qu'on essaie de créer des tensions linguistiques essentiellement pour le bien du débat politique.

En réalité, tout le monde comprend la nécessité de soutenir la langue française au Québec. Le taux de bilinguisme y est très élevé. Mais un article comme celui paru dans *L'actualité* peut nuire aux relations entre les communautés, et c'est probablement ce qui causera le plus de dommages.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur O'Donnell.

M. Kevin O'Donnell: J'ajouterais simplement que nous entrons sans aucun doute dans une nouvelle ère, une nouvelle étape de la scène politique au Québec. Les élections approchent.

C'est un problème. Impossible de l'éviter, et c'est entre autres pour cette raison que nous sommes si heureux de pouvoir offrir un soutien à notre communauté, parce que nous avons aussi besoin de ce soutien moral.

[Français]

Le président: D'accord.

C'est maintenant le tour de M. Trottier.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les invités d'être ici ce matin.

C'est un grand plaisir de vous rencontrer.

Comme l'ont dit mes collègues du comité, nous étudions depuis plusieurs mois la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne. Ce programme a été mis en oeuvre en 2008. Le plus grand changement pour les communautés linguistiques, c'est que cela procure du financement à long terme. Comme vous l'avez dit, il est difficile de faire fonctionner vos organisations sans cet appui à long terme. C'est pourquoi nous avons mis en oeuvre cette Feuille de route en 2008.

L'autre aspect de la Feuille de route touche la coordination entre les ministères. Ce n'est peut-être pas quelque chose que vous pouvez voir. Cette coordination avec les fonctionnaires ici, au gouvernement fédéral, apparaît en arrière-plan, or cela constitue un autre changement.

Merci d'être ici. Nous cherchons à obtenir un peu de rétroaction des groupes qui ont profité de cette nouvelle approche visant à soutenir les communautés linguistiques.

[Traduction]

J'aurais quelques questions à poser au Réseau du patrimoine anglophone du Québec. Comme je n'aurai pas le temps de poser des questions à tout le monde, j'aimerais aborder quelques points plus en profondeur.

Je vais vous donner un exemple qui illustre bien selon moi pourquoi le travail que vous faites est important.

Je me suis entretenu récemment avec des parlementaires de la République de Géorgie. Ils sont aux prises avec des conflits incessants de nature linguistique avec la minorité russe. Ils ont aussi un important voisin russe. Ils ont parlé de l'importance de préserver

leur patrimoine au sein de la république. Ils ont donné l'exemple des Russes qui vont s'approprier une église orthodoxe géorgienne millénaire et y installer un dôme bulbeux russe, en plus d'effacer toute trace de la langue géorgienne dans la république.

Je ne dis pas que la situation du Canada est la même que celle de la Géorgie ou de la Russie. J'aimerais tout de même que vous me parliez de l'importance du patrimoine, qui témoigne de la réalité linguistique du Québec au fil des siècles.

● (0945)

[Français]

D'ailleurs, c'est comme ça dans le reste du Canada, pour ce qui est du patrimoine francophone dans les autres parties du pays.

[Traduction]

Pourquoi est-il important de faire ce que vous faites pour les jeunes? J'ai moi-même de jeunes enfants. Ils sont âgés de 10 et 12 ans. Pourriez-vous me décrire quelques-unes des choses que vous faites et ce que cela signifie pour l'avenir linguistique, de même que pour les communautés dans lesquelles ils vivent et celles qu'ils côtoient?

M. Kevin O'Donnell: Oui. Pour revenir à votre question sur la langue et les minorités, ce sont effectivement des questions de nature délicate. Certains groupes ont pu se rassembler pour diverses raisons, dont celle de la dominance politique.

La seule chose que je puisse dire à ce propos, c'est que la communauté anglophone du Québec est un groupe très diversifié. Aujourd'hui, des dizaines de groupes dont la première langue officielle est l'anglais y sont représentés. C'est ainsi que nous nous décrivons, c'est-à-dire comme des communautés anglophones; nous ne faisons pas de cas de notre origine, qu'on vienne de la Grande-Bretagne ou d'ailleurs.

Bon nombre d'entre nous sommes au Québec depuis longtemps. Croyez-le ou non, nous n'habitons pas tous à Westmount et nous ne profitons pas tous des privilèges qui sont parfois associés à la communauté anglophone. J'imagine que quelques-uns font effectivement partie du 1 p. 100 de ce monde, mais la plupart sont au nombre des 99 autres, pour reprendre l'expression popularisée par le mouvement « Occupons » l'an passé.

Cela varie, donc. Les membres des communautés anglophones ont travaillé, au fil des siècles, sur des fermes, dans des usines — et pas juste au siège social de l'usine, mais aussi sur le plancher —, et ainsi de suite. Nous avons vécu toutes sortes d'expériences, et il faut s'en rappeler et les célébrer. Je considère que c'est important.

Il est aussi important que nos jeunes le comprennent. Très souvent aujourd'hui nous avons des manuels scolaires normalisés. Des familles déménagent d'un endroit à l'autre, pour des promotions ou autre, et les enseignants aujourd'hui...

Autrefois, les enseignants étaient normalement originaires de l'endroit où ils travaillaient. Maintenant, il faut faire la promotion de l'apprentissage communautaire, ce que font très bien nos partenaires des Centres communautaires et scolaires, que nous aidons également. Nous voulons que nos jeunes connaissent leurs racines, pour qu'ils puissent développer un sentiment d'appartenance. Ce n'est pas vrai qu'ils ne font qu'habiter des villes-dortoirs, dont le seul attrait est le centre commercial. Ce sont des endroits au passé riche, peuplés par des gens aux prises avec des problèmes drôlement semblables aux leurs et ayant vécu à peu près les mêmes choses, même si la situation était quelque peu différente à l'époque.

C'est une très bonne chose. Si nous n'avons pas ce sentiment d'identité, si nous ne connaissons pas nos racines, nous ne sommes que des nomades qui se baladent d'un endroit à l'autre, le baluchon à l'épaule.

Nous avons besoin de cela, et c'est pourquoi nous sommes ici.

M. Bernard Trottier: Merci beaucoup.

Naturellement, les groupes qui sont venus témoigner devant nous se sont réjouis du financement offert et des efforts déployés pour soutenir les minorités linguistiques. Évidemment, ils nous ont tous dit vouloir qu'une nouvelle version de la Feuille de route voit le jour. Rien de très surprenant là-dedans.

Je voudrais donc vous poser une question un peu plus pointue. Si vous pouviez prendre la place du ministre du Patrimoine, qui travaille très fort et qui doit se prononcer sur le financement de 1,1 milliard de dollars prévu par la Feuille de route, quels critères appliqueriez-vous pour établir les priorités? Au bout du compte, tout tourne autour des priorités. Nous avons parlé à des groupes représentant l'aide à la petite enfance, l'enseignement primaire, la culture et les médias, les soins de santé, l'établissement des immigrants, et le développement économique. Tout le monde réclame la priorité.

Si on élève d'un cran la réflexion, quels devraient être les critères? Comment mesurer les résultats et déterminer que telle ou telle chose devrait être assurée en priorité pour appuyer les groupes de minorité linguistique à l'échelle du Canada?

M. James Carter: Dans le domaine de la santé, nos investissements depuis l'adoption du premier plan d'action ont donné de très bons résultats et cadrent bien avec la Feuille de route. Soit dit en passant, ce plan d'action a présenté une évaluation très exhaustive. Nous avons travaillé avec un évaluateur important et sollicité la participation du ministère de la Santé du Québec et de Santé Canada.

En collaboration avec Santé Canada et la province de Québec, et en nous inspirant du contexte global de la Feuille de route, nous avons utilisé les résultats pour établir des priorités claires qui cadrent avec le plan stratégique du Québec en matière de santé.

Grâce à cela et à notre collaboration avec le ministère et nos collectivités — et bien entendu avec Santé Canada qui connaît très bien l'impact de ses investissements sur nos collectivités —, nous pouvons assurer au ministre du Patrimoine que le gouvernement sait pertinemment bien ce qu'un investissement public représenterait pour notre système de santé.

● (0950)

Le président: Merci.

Monsieur Weston, vous avez la parole.

[Français]

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Je remercie nos invités.

Continuons avec les questions de mon collègue. Il est évident qu'il y aura une autre Feuille de route car nous savons que notre ministre appuie grandement l'épanouissement des deux langues officielles. Il est lui-même diplômé d'une école d'immersion française en Colombie-Britannique, comme mes enfants et moi-même.

Quels sont les critères pour choisir ceux qui recevront le soutien? Qu'est-ce que vous en pensez? Si on pense à notre grand pays, quels sont les critères pour donner de l'argent? Comment peut-on continuer d'assurer une bonne reddition de comptes pour être sûr que c'est une bonne dépense?

Monsieur Carter, vous pouvez commencer. Pouvez-vous nous donner des réponses courtes, s'il vous plaît?

M. James Carter: Il est très important de pouvoir mesurer les effets et les résultats et ce, non pas au bout de quatre années de financement, mais en cours de route.

En effet, chaque trimestre et chaque année, on doit démontrer les résultats de façon très claire. C'est ce qu'on a fait avec Santé Canada. Il y a eu une entente avec le ministère de la Santé. Il est très important de pouvoir en mesurer l'impact et que celui-ci soit ressenti dans la communauté même. C'est un critère important.

Il faut aussi s'assurer que les investissements du gouvernement du Canada servent de levier pour nos communautés qui organisent beaucoup d'activités bénévoles. Les investissements visent à fournir un levier aux communautés afin de créer des partenariats et obtenir d'autres investissements pour coordonner les gestes posés par d'autres ordres de gouvernement, par exemple. Je pense qu'on doit démontrer dans la prochaine Feuille de route que les investissements mènent à quelque chose. Ce n'est pas tout simplement un investissement, c'est un levier. On doit démontrer comment les autres ordres de gouvernement, qu'ils soient régionaux, locaux et provinciaux, ont apporté leur propre contribution à l'investissement du fédéral.

[Traduction]

M. John Weston: Merci.

Monsieur Ayles.

M. John Ayles: Merci.

Si je regarde la situation du point de vue de nos clients, je crois que le plus important, c'est d'intervenir dès les premières étapes du processus, sans quoi les gens partent sans que nous puissions tirer parti de la contribution qu'ils auraient pu apporter à notre société. Nous devons établir le contact avec eux dès leur arrivée. Souvent, il s'agit du conjoint d'une autre personne venue ici pour une autre raison, et s'il ne trouve pas un emploi, il quitte le pays. Nous avons répertorié plusieurs cas semblables.

Nous voulons éviter que les gens se retrouvent en situation de chômage chronique ou de sous-emploi. Je crois qu'il faut intervenir rapidement, au besoin, pour le bien du développement communautaire et économique.

M. John Weston: Merci.

• (0955)

Mme Debbie Horrocks: Chaque Centre scolaire et communautaire doit rendre des comptes à ses partenaires communautaires, à la commission scolaire qui est propriétaire, au gouvernement provincial — nous faisons partie du plan stratégique du gouvernement du Québec — et à Patrimoine Canada. Chacun veut s'assurer que son investissement est utilisé à bon escient.

Il y a environ trois ans, nous avons demandé à une firme externe de procéder à une évaluation détaillée des 22 centres que nous avions à l'époque. Nous n'y étions pas obligés, mais les résultats de l'évaluation et les recommandations de la firme nous ont permis d'évaluer et d'apporter les changements nécessaires.

J'ai remis une copie du rapport d'évaluation au greffier. Vous pourriez donc le consulter.

Nous avons récemment entrepris une seconde évaluation, car nous croyons fermement que si nous n'analysons pas notre rendement...

M. John Weston: Je suis désolé de vous interrompre, mais nous cherchons à connaître les critères utilisés dans le choix des groupes qui recevront des fonds.

Monsieur O'Donnell.

M. Kevin O'Donnell: Nous comprenons tous que le financement des groupes est un dossier délicat pour le ministère et le ministre. Nous savons qu'il n'y a qu'une quantité de fonds qui devront être partagés entre de nombreux groupes de partout au pays, pas seulement ceux qui sont représentés ici aujourd'hui. Nous le savons et nous sommes conscients qu'il s'agit d'un travail difficile. Je ne vais pas prétendre que le patrimoine, la culture et les arts sont plus importants que l'emploi et la santé. Ce n'est pas le cas.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Harris, vous avez la parole.

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Merci beaucoup.

Encore une fois, merci à tous les témoins d'avoir accepté notre invitation.

Je m'excuse auprès des témoins à qui je ne poserai pas de question. Je ne veux pas vous ignorer, mais vous comprendrez que je ne dispose que de cinq minutes.

Certains ont parlé des consultations exhaustives tenues après l'adoption du premier plan d'action. Il est plus que probable que les changements apportés à la Feuille de route sont le fruit de ces consultations. Je tiens à ce que le ministère du Patrimoine le sache, car il a malheureusement décidé d'utiliser les résultats de l'étude du comité, plutôt que de mener sa propre consultation exhaustive. C'est abominable. Il a même admis que les réponses des témoins auraient été différentes s'ils avaient su que les résultats de l'étude allaient être utilisés à cette fin.

Je tiens à ce que ma position soit de nouveau consignée au compte rendu de la séance.

Je vais d'abord m'adresser aux représentants de Services d'emploi pour les jeunes. Étant donné mon jeune âge, je sais qu'il s'agit d'un service primordial. Le taux de chômage chez les jeunes Ontariens est de 17 p. 100.

Quel est le taux de chômage chez les jeunes Québécois?

M. John Ayles: Je l'ignore, mais j' imagine qu'il est supérieur à 10 p. 100.

Mme Iris Unger: Je crois qu'il s'élève à près de 17 p. 100. J'ai ici un article publié hier dans *The Gazette* qui cite le taux exact. On

nous questionne souvent à ce sujet. Habituellement, nous disposons des plus récentes statistiques sur les taux de chômage. Je sais que le taux chez les jeunes Québécois est très élevé.

M. Dan Harris: Il est essentiel de se pencher sur la question, car nous privons la prochaine génération de possibilités économiques, elle qui doit aussi composer avec des dettes d'étude colossales.

Quels sont les autres ministères qui vous viennent en aide?

Mme Iris Unger: Nous recevons du financement de Patrimoine Canadien, de RHDCC, comme je l'ai déjà dit, de Condition féminine, de Développement économique Canada et des gouvernements provinciaux.

M. Dan Harris: D'accord.

En passant, je vous félicite d'avoir pu obtenir du financement de Condition féminine. Je viens du secteur de la TI et nous devons établir un meilleur équilibre entre les sexes dans ce secteur.

Mme Iris Unger: Nous en sommes ravis.

M. Dan Harris: C'est la même chose dans les garderies. Il faut un meilleur équilibre entre les sexes au sein du personnel.

RHDCC a décidé récemment de fermer les centres d'emploi jeunesse. Avez-vous déjà utilisé les services de ces centres? Y avez-vous dirigé certains de vos membres ou clients?

• (1000)

Mme Iris Unger: Non. Nous avons collaboré avec eux et leur avons fait des présentations, et il est clair que leur fermeture a eu un impact. Nous sommes en désaccord avec ces fermetures, car les jeunes qui cherchent un emploi font leurs recherches à la maison, seuls devant leur ordinateur, et s'attendent à connaître du succès de cette façon. Nous tentons de les attirer vers nos centres, car nous pouvons les aider dans leurs recherches, grâce à nos réseaux, notre soutien et notre encadrement personnel.

Nous remarquons aussi que les jeunes sont de plus en plus stressés d'être sur le chômage.

M. Dan Harris: C'est un problème, car, pour limiter leurs coûts et leurs besoins en RH, la plupart des entreprises demandent aux candidats d'envoyer leur CV par voie électronique. C'est un cercle vicieux. Je vous encourage à poursuivre vos efforts, car c'est aussi le genre d'isolement que vivent les nouveaux Canadiens confrontés aux barrières linguistiques. Ils se font prendre dans un engrenage et ont ensuite de la difficulté à s'en sortir.

Mme Iris Unger: J'ajouterais que seulement 20 p. 100 des chercheurs d'emploi qui utilisent Internet comme véhicule de recherche parviennent à leurs fins. Même si les entreprises encouragent les candidats à utiliser ce moyen, ce n'est pas de cette façon qu'elles embauchent leur personnel.

M. Dan Harris: Certainement pas.

Le président: Il vous reste une minute.

M. Dan Harris: Je suis désolé, mais je dois passer à un autre sujet.

Le English Language Arts Network Québec est venu témoigner mardi. Comme l'a souligné M. Bélanger, les différences pour CBC et Radio-Canada... Dans le reste du pays, on protège la langue française pour aider la minorité francophone, alors qu'au Québec, on le fait pour des raisons culturelles.

Je vais m'adresser au Réseau du patrimoine anglophone du Québec. Comme vous l'avez souligné, les langues officielles n'ont pas été touchées par les compressions. Je crois que c'est en partie grâce au travail du comité et de l'attention qu'il a attirée sur la question. Cependant, CBC/Radio-Canada doit procéder à d'énormes compressions et vient d'annoncer qu'elle allait supprimer 700 postes dans les régions. Nous nous inquiétons beaucoup de l'impact qu'auront ces compressions sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment en ce qui concerne les médias locaux et la radio. Qu'en pensez-vous?

Le président: Brièvement, s'il vous plaît.

M. Kevin O'Donnell: Le réseau québécois de CBC est très important pour les collectivités situées à l'extérieur de Montréal. Elles peuvent capter des signaux de télévision en provenance des États-Unis, certes, mais la société d'État joue un rôle très, très important, notamment dans les régions frontalières. D'ailleurs, nous appréhendons beaucoup l'impact de ces compressions.

En ce qui concerne la différence entre la langue et la culture, c'est un peu... Je cherche mes mots. Les gens doivent pouvoir consulter les nouvelles et éprouver un sentiment de solidarité.

Le président: D'accord. Merci.

Monsieur Menegakis, c'est à vous.

M. Costas Menegakis: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins d'avoir accepté notre invitation.

Au cours des dernières séances, nous avons beaucoup entendu parler de ce qui se passe dans les communautés minoritaires de langue anglaise au Québec, et c'est très intéressant. Je suis né et j'ai grandi à Montréal, et j'y ai fait mes études.

Vous avez parlé des universités McGill et Concordia, mon alma mater. Je dois admettre également que je fais partie des 99 p. 100, car j'habite près du quartier Westmount. Mais Van Horne et Décarie, ce n'est pas dans Westmount.

D'abord, mes collègues d'en face ont mentionné que le ministère avait décidé d'utiliser les résultats de notre étude, plutôt que de tenir sa propre consultation. Il s'agit d'une étude importante. Environ 1,1 milliard de dollars ont été investis dans la Feuille de route. Oui, nous prenons beaucoup de temps afin de consulter tous les intervenants, mais notre étude ne remplace absolument pas le processus de consultation du ministère.

Nos entretiens avec des intervenants comme vous fourniront au ministère des renseignements à valeur ajoutée — des renseignements très utiles. Le ministre tiendra compte de nos résultats, ainsi que des conclusions de la consultation du ministère qui, soit dit en passant, est très détaillée.

Avec le peu de temps de parole qu'il me reste, j'aimerais me concentrer sur la question des jeunes. Je trouve intéressante l'opinion selon laquelle nos communautés sont en danger, et je l'épouse. Les réalités sont différentes pour chaque communauté en situation minoritaire au pays. La communauté francophone hors Québec est dispersée sur un grand territoire, comparativement à la communauté anglophone au Québec qui, elle, est plus concentrée.

J'ai toujours dit — et je crois que mes collègues sont d'accord avec moi — que, pour attirer les jeunes, il faut leur offrir des programmes culturels, des sports et des activités récréatives au sein de leur communauté. Qu'en pensez-vous? Ma question s'adresse à tous les témoins.

• (1005)

M. Kevin O'Donnell: Je vais vous donner un exemple. Les étudiants de l'école secondaire A.S. Johnson, à Thetford Mines, font énormément de bénévolat et c'est grâce à la communauté linguistique de la ville, la MCDC. Des 52 diplômés l'an dernier, 36 faisaient du bénévolat. Ils pouvaient notamment aider les aînés à utiliser un ordinateur, à se familiariser avec Facebook ou à ratisser leur terrain.

Fait intéressant, les jeunes écoutent les personnes âgées par l'entremise des balados du CSC, dont celui dans lequel M. Young, un homme de 92 ans, raconte son enfance en Colombie-Britannique. Aujourd'hui, il habite à Thetford Mines, mais il a grandi en lisant Pierre Berton.

Je me souviens de l'histoire très inspirante d'une jeune femme qui s'exprimait avec beaucoup de clarté. Peut-être que Mme Harrocks pourrait nous donner l'adresse URL, car ça vaut vraiment la peine d'écouter cette histoire.

Ces mêmes jeunes ont publié sur You Tube une vidéo de cinq ou six minutes qui porte sur le bénévolat et leur communauté. Je vous encourage tous à la visionner. Elle vous aidera à mieux comprendre les jeunes d'aujourd'hui. Ils s'expriment bien et ils aiment leur communauté.

Mme Jennifer Johnson: Les secteurs de la santé et des services sociaux ont compris qu'il est très important d'encourager les jeunes à revenir habiter et travailler dans leur communauté une fois qu'ils ont terminé leurs études universitaires à Montréal. À cette fin, les fonds consentis dans le cadre de la Feuille de route ont permis de créer, entre autres, des programmes de stage pour encourager les étudiants en santé et en services sociaux à revenir dans leur communauté pour y faire leur stage.

Nous venons de créer un programme de bourse. Si je ne m'abuse, 32 bourses ont été accordées à des étudiants en santé et en services sociaux. Ces étudiants réalisent ainsi que leur communauté les appuie. Nous espérons que cela les encouragera à revenir y exercer leur métier.

Le président: Merci.

Très brièvement, madame Unger.

Mme Iris Unger: Nous offrons un programme pour les arts. Montréal est perçue comme un centre culturel, et c'est la raison pour laquelle les jeunes s'y dirigent en si grand nombre. Je dis toujours que les jeunes se déplacent facilement. Il ne faudrait pas essayer de les retenir dans leurs communautés. Il faudrait plutôt encourager ceux qui affluent vers Montréal à y rester étant donné que la ville est perçue comme étant le centre créatif de l'heure.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Lapointe, vous avez la parole.

[Français]

M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais me pencher sur certaines difficultés que vous avez soulignées. Je suis très curieux de mieux les saisir ou les comprendre. Comme j'habite une région dont la population est francophone à 99,7 p. 100, je ne prétends pas avoir une connaissance aigüe des problèmes vécus par les communautés anglophones. À mon avis, ce sont peut-être les meilleurs leviers pour justifier que le maintien du financement est essentiel.

J'aimerais commencer en m'adressant à Mme Unger. Ma question comporte deux volets.

D'abord, pourriez-vous donner des précisions sur le fonctionnement des services? Par exemple, vos ateliers d'accompagnement personnel sont-ils donnés par des volontaires, par des professionnels contractuels ou par des membres du personnel à temps plein?

De plus, pourriez-vous m'aider à comprendre un peu mieux pourquoi Emploi Québec n'arrive pas à combler les besoins de la communauté anglophone? À l'égard de quels aspects les choses n'arrivent-elles pas à s'arrimer convenablement? Ce manque d'arrimage est-il spécifique à certaines régions du Québec? Pourquoi les carrefours jeunesse-emploi, les centres locaux de développement et les centres locaux d'emploi n'arrivent-ils pas à offrir un service convenable à certaines communautés anglophones?

• (1010)

Mme Iris Unger: D'accord. Puis-je vous répondre en anglais?

[Traduction]

M. François Lapointe: Certainement.

Mme Iris Unger: Le centre est ouvert à toute la population. Donc, les gens viennent s'inscrire aux différents ateliers offerts par nos 22 employés, dont certains de jour, et nous faisons aussi appel à des bénévoles. Plusieurs ateliers offerts en soirée sont animés par des gens du milieu des affaires. Nous avons également des conseillers, et ce sont tous des bénévoles.

Nous demandons à nos employés de trouver des bénévoles. En tout, nous avons 300 bénévoles. Ceux-ci donnent des formations, font du mentorat et siègent aux comités consultatifs. C'est la structure du centre.

Aussi, pour ceux qui s'inscrivent à un de nos ateliers et qui cherchent un emploi, nous offrons des séances individuelles de tutorat.

M. François Lapointe: D'accord.

Mme Iris Unger: Il s'agit d'Emploi-Québec.

M. François Lapointe: Emploi-Québec et les centres d'emploi locaux sont tous financés par la province. Pourquoi sont-ils incapables de bien travailler avec vous? Vous dites que la collaboration avec eux est difficile et j'aimerais savoir pourquoi.

Mme Iris Unger: Il y a deux aspects. Emploi-Québec donne aux organismes un certain montant pour desservir... en ce moment, le paiement se fait par client. Je crois que certains des problèmes que nous connaissons sont semblables à ceux que connaissent les communautés francophones — nous faisons partie de plusieurs coalitions avec ces groupes —, en ce qui concerne les réductions ou les changements dans la façon dont les fonds sont répartis. Je crois que les communautés francophones et anglophones connaissent les mêmes problèmes. Étant donné que, proportionnellement, très peu d'organismes anglophones dispensent des services, quand Emploi-

Québec impose des réductions, ce sont les communautés anglophones qui écopent le plus.

M. François Lapointe: Les effets se font encore plus sentir.

Mme Iris Unger: En effet. C'est le premier aspect.

Le deuxième, c'est que le gouvernement provincial investit dans des organismes paragouvernementaux comme les CJE et les CLD. Pour une quelconque raison, les gens des communautés anglophones ne se prévalent généralement pas de ces services. Je ne sais pas si c'est parce qu'ils croient qu'ils ne seront pas servis en anglais. Il en est ainsi à Montréal et dans les régions. Alors, à moins de vivre dans un quartier principalement anglophone, vous n'obtiendrez vraisemblablement pas de services dans la langue de votre choix. Si vous vivez dans l'Est et que vous êtes anglophone, vous devez vous adresser à l'organisme qui est là, car ça fonctionne par région. C'est là qu'on est obligé d'aller. Il y a donc, dans l'Est de Montréal, des gens qui n'ont pas accès à des services en anglais.

[Français]

M. François Lapointe: Merci, madame Unger.

Madame Horrocks, un peu plus tôt, vous avez dépeint un futur un peu sombre. Vous avez fait référence à la démographie et au revenu moyen des familles. Cela semble contredire un peu la conclusion de Mme Langevin, qui disait que, l'année passée, les campagnes de financement avaient atteint 2,5 millions de dollars et que cela avait assez bien fonctionné. J'aimerais que vous nous précisiez en quoi cela a bien fonctionné, mais en quoi, cependant, l'avenir est inquiétant.

Le président: Merci.

Madame Horrocks, c'est à vous.

[Traduction]

Mme Debbie Horrocks: C'est inquiétant pour l'avenir. J'hésite un peu à le dire, mais nous sommes devenus des victimes de notre propre succès. Les CSC sont soumis à une demande croissante. Nos communautés se tourment de plus en plus vers eux pour obtenir des services et des ressources, en particulier dans les régions où les Services d'emploi pour les jeunes sont absents.

Nous avons un réseau de vidéoconférence qui relie tous nos CSC. Des ateliers comme ceux que les Services d'emploi pour les jeunes offrent sont maintenant diffusés partout dans la province. Les 2,5 millions de dollars viennent des divers organismes communautaires qui contribuent à l'offre de ressources par l'intermédiaire de nos CSC. La plupart du temps, il ne s'agit pas d'argent. Ce sont des contributions en nature et du bénévolat. Nos CSC travaillent avec un réseau de bénévoles, tout comme la plupart de nos organismes. Sans bénévoles, notre situation serait désastreuse.

M. François Lapointe: Quelles sont les prévisions démographiques pour les 50 prochaines années, en ce qui concerne les communautés anglophones hors de Montréal?

Mme Debbie Horrocks: Les anglophones — en particulier dans le système scolaire, car j'y ai aussi des contacts — ont connu un recul énorme au cours des 25 dernières années, et le déclin se poursuit.

Dans les CSC, nous travaillons très fort à ramener les gens dans les régions.

• (1015)

Le président: Merci beaucoup, madame Horrocks.

[Français]

Merci, monsieur Lapointe.

[Traduction]

Je remercie tous nos invités de leurs témoignages. Je sais que vous n'avez pas eu assez de temps pour dire tout ce que vous vouliez dans vos exposés, mais vos mémoires ont été remis aux analystes et aux membres du comité, et j'ai la certitude que le rapport en tiendra compte.

Merci beaucoup d'être venus témoigner.

[La séance se poursuit à huis clos.]

•(1015) _____ (Pause) _____

•(1030)

[La séance publique reprend.]

Le président: La séance publique reprend pour la deuxième partie de l'ordre du jour du comité: l'étude de l'avis de motion de M. Godin.

Allez-y, monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Je vous lis la motion que je présente:

Que le Comité invite le président du Conseil du Trésor à comparaître pour une séance télévisée de deux heures au sujet de son rapport sur l'exécution des programmes en matière de langues officielles au sein des institutions fédérales visées par sa mission renvoyé au Comité le 9 décembre 2011, conformément à l'article 32(5) du Règlement, d'ici le 18 mai 2012.

En ce qui a trait à la date, on va avoir du temps, parce qu'on sera en train de préparer le rapport. Il y aura donc des sessions libres. Ça serait le bon temps de le faire. Il est important que le ministre vienne présenter son programme. Je suis certain que le ministre veut présenter son programme. J'aimerais avoir l'appui du comité pour cela.

[Traduction]

Le président: Merci.

La parole est à M. Harris.

M. Dan Harris: Je tiens simplement à dire que j'appuie tout à fait la motion de M. Godin. Quand les sujets que nous étudions intéressent des ministères et des ministres, il est essentiel d'inviter ces derniers de temps en temps à venir faire des exposés au comité, et ce, dans le cadre d'une séance publique. J'appuie la motion sans réserve.

Le président: Bon. Le comité est saisi d'une motion. Vous êtes censés tous en avoir une copie. L'avis en avait été donné précédemment.

Je vais laisser la parole à M. Menegakis.

M. Costas Menegakis: Merci, monsieur le président.

Je crois que nous voulons tous que le ministre vienne comparaître. Nous voulons tous entendre ce qu'il a à dire. Je sais qu'il a un emploi du temps très chargé: il voyage constamment.

Je me demande s'il conviendrait maintenant de proposer un amendement à la motion de M. Godin.

•(1035)

Le président: Pourquoi ne pas proposer et expliquer votre amendement?

M. Costas Menegakis: D'accord.

Je propose l'amendement suivant:

Que le comité invite le président du Conseil du Trésor à comparaître pour une séance télévisée au sujet de son rapport sur l'exécution des programmes en matière de langues officielles au sein des institutions fédérales visées par sa mission renvoyé au Comité le 9 décembre 2011, conformément à l'article 32(5) du Règlement, à sa convenance.

En gros, cela donne de la latitude au ministre et nous pouvons ainsi organiser sa venue avec lui, à sa convenance.

Le président: Bon.

Le comité est saisi d'un amendement. Deux choses seraient supprimées de la motion. On enlèverait « de deux heures », puis « d'ici le 18 mai 2012 », qu'on remplacerait par « à sa convenance ».

Écoutons M. Harris, puis M. Bélanger.

M. Dan Harris: Je vais demander à M. Menegakis de faire oui ou non de la tête, pour nous dire s'il est prêt ou non à modifier l'amendement de sorte que la motion demande au ministre de comparaître devant le comité « avant le congé estival ». Serait-il d'accord?

M. Costas Menegakis: Non. Il viendra probablement avant l'été. Je ne changerais rien.

M. Dan Harris: Je comprends que vous cherchez à lui laisser de la latitude, mais je pense qu'il est important de préciser que ce sera « avant le congé estival ».

M. Costas Menegakis: Je pense que mon amendement suffit à souligner que nous voulons qu'il vienne. Je crois qu'il veut venir et que ce sera probablement avant l'été. Je veux que mon amendement reste tel quel.

Le président: D'accord.

Monsieur Bélanger.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: J'aimerais proposer un sous-amendement, monsieur le président.

Je suggère qu'il s'agisse une réunion de deux heures. Je propose que la comparution du ministre — la date étant à sa discrétion — dure deux heures.

[Traduction]

Le président: D'accord.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Il l'enlève, et je veux le remettre.

[Traduction]

Le président: Bon. Nous avons maintenant un sous-amendement. Il s'agit d'inclure « de deux heures » dans l'amendement de M. Menegakis.

Quelqu'un a quelque chose à dire à propos du sous-amendement?

Monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin: Franchement, j'ai de la difficulté à accepter cela. Ça ne me dérange pas qu'on passe du 18 au 30 mai, mais dire qu'il viendra quand ça lui tentera...

On lui donne déjà le choix d'une période de temps au cours des prochaines semaines. Les langues officielles sont-elles importantes pour le gouvernement, oui ou non? Pourquoi ne pourrait-il pas consacrer deux heures au Comité permanent des langues officielles? Quel est le problème? Ce gouvernement se vante partout d'agir pour le bien des langues officielles. Qu'il vienne se vanter à notre comité, qu'il fasse sa présentation et qu'il nous donne la chance... Comme je l'ai dit plus tôt, on a passé six mois à faire l'étude de la Feuille de route. On veut que le ministre soit responsable des langues officielles dans son ministère.

Premièrement, ce n'est pas anormal de recevoir un ministre pendant deux heures.

Deuxièmement, si on met une date limite, ce n'est pas pour lui dire qu'on veut qu'il soit ici la semaine prochaine. On sait qu'il est occupé et il me semble que lui donner jusqu'à la fin du mois de mai serait raisonnable. Quand il sera disponible d'ici le 18 mai, on lui accordera le temps qu'il faut, on lui laissera l'avant-midi. Par contre, on ne peut pas dire qu'il viendra quand il voudra, que ce ne sera pas plus d'une heure et qu'on est certain qu'il va venir avant la fin de juin. Ce n'est pas ainsi que ça marche.

Le président: Merci.

Monsieur Lapointe, c'est à vous.

M. François Lapointe: J'aimerais exprimer ma surprise face à l'amendement de M. Menegakis. Il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas encore saisi. La notion de responsabilité ministérielle existe-t-elle encore? Cela inclut-il qu'un ministre se présente devant les comités permanents? Cela implique-t-il que le comité permanent puisse suggérer une période de temps qui serait pertinente, selon ses études, pour échanger avec le ministre? On évacue tout cela et on dit que le ministre viendra le temps qu'il voudra, quand il voudra, il viendra peut-être, mais peut-être pas, on verra. Où la notion même de responsabilité ministérielle s'incarne-t-elle dans ce processus? Quand arrive-t-elle? Si elle est disparue, à quoi sert d'être ici? C'est une question fondamentale. Cette absence de paramètre m'inquiète.

• (1040)

Le président: D'accord, merci.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde: L'amendement de M. Menegakis propose que le ministre vienne, mais d'une façon respectueuse envers le ministre. On sait que nos ministres ont très peu de temps et qu'ils ont des horaires chargés. Les députés du NPD n'ont peut-être jamais connu ce que pouvait être la vie d'un ministre, mais M. Bélanger le sait, lui. Le ministre a peut-être des disponibilités, mais peut-être pas.

En premier lieu, je pense qu'il faut inviter le ministre. Si sa réponse ne nous convient pas, vous pourrez toujours déposer un autre amendement, une autre motion. De notre côté, avec l'amendement de M. Menegakis, on invite le ministre de venir à sa guise. Après sa réponse, on pourra toujours réagir, mais si sa réponse est positive, si la date nous convient et si la durée de sa visite convient, on aura eu cette discussion pour rien. Ce serait logique. C'est ce que j'avais à dire. Si on se fie à la tradition et si on respecte le ministre, l'amendement est acceptable.

D'un autre côté, je pense qu'il est inacceptable de mettre des entraves au sous-amendement. On va voter en faveur de l'amendement. On va voter en faveur de la motion telle qu'amendée. On est prêt à passer au vote.

Le président: En ce qui a trait au sous-amendement de M. Bélanger, il reste deux minutes.

Monsieur Harris.

[Traduction]

M. John Weston: Pourrions-nous demander la mise aux voix?

M. Dan Harris: L'ironie, c'est que...

Le président: Il y a un recours au Règlement.

M. Dan Harris: Eh bien, la personne qui a la parole...

Le président: Un instant.

M. Dan Harris: ... peut mettre la question aux voix.

Le président: M. Weston invoque le Règlement.

Allez-y, monsieur Weston.

M. John Weston: Je demandais qu'on mette la question aux voix. Je crains simplement...

Le président: Nous ne le pouvons pas si la discussion n'est pas terminée, et à ce que je vois, elle ne l'est pas.

Monsieur Harris.

M. Dan Harris: Mais c'est la personne qui a la parole qui peut mettre la question aux voix.

Le président: Non.

M. Dan Harris: Non?

M. Yvon Godin: Non. La discussion n'est pas terminée.

Le président: On ne met pas la question aux voix tant que...

M. Dan Harris: Si le débat se poursuit, je vais laisser mes collègues parler.

Le président: D'accord.

La question ne sera mise aux voix qu'une fois la discussion terminée.

C'est maintenant le tour de M. Bélanger.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Je ne m'éterniserai pas. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les ministres comparaissent devant le comité pendant une heure seulement. Je voulais savoir si c'était toujours leur intention et ça me semble bien l'être.

Trois ministères, d'après la Loi sur les langues officielles, ont une responsabilité très particulière envers les langues officielles. Il s'agit du ministère de la Justice, du ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles, et du Conseil du Trésor. On n'a jamais vu le président du Conseil du Trésor.

Un rapport a été déposé. Je suis d'accord avec M. Godin: on devrait voir le ministre, et puisqu'il a une responsabilité particulière d'après la loi, je pense qu'on devrait pouvoir passer deux heures avec lui. Je sais que les ministres sont pressés, mais une fois que l'horaire est établi, le ministre peut venir pendant deux heures. Là-dessus, je suis prêt à ce qu'il vienne quand ça lui convient, mais ça devrait être pour deux heures.

Le président: D'accord. Il reste 30 secondes.

Monsieur Ravignat, vous avez la parole.

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Je vais céder mon temps de parole à mon collègue.

Le président: D'accord, alors nous écoutons M. Godin.

M. Yvon Godin: Je veux simplement dire que la dernière fois qu'une réunion a été prévue au Sénat à cet effet, c'était le 20 octobre 2011. Or il l'a annulée pour aller à un déjeuner avec le maire d'Ottawa. Où est la priorité?

Là-dessus, votons, et on va voir où vous mettez la priorité.

[Traduction]

Le président: J'ai une minute — littéralement. C'est notre dernière minute.

Quelqu'un a autre chose à dire à propos du sous-amendement?

Bon. Je mets le sous-amendement aux voix.

(Le sous-amendement est rejeté.)

Le président: Nous revenons à l'amendement.

Quelqu'un a quelque chose à ajouter au sujet de l'amendement?

Puisque c'est non, je mets l'amendement aux voix...

Une voix: [Note de la rédaction: inaudible]

Le président: On veut débattre de l'amendement?

M. Yvon Godin: Non, non... [Note de la rédaction: inaudible]

Le président: D'accord.

Je mets l'amendement aux voix.

(L'amendement est adopté. [Voir le *Procès verbal*])

Le président: Nous en sommes maintenant à la motion, telle que modifiée.

Quelqu'un a quelque chose à dire à propos de la motion, telle que modifiée?

Monsieur Harris...?

Vous n'avez plus de temps. Je vais lever la séance.

Je mets la motion, telle que modifiée, aux voix.

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le *Procès-verbal*])

Le président: D'accord. La motion modifiée est adoptée.

Je vais téléphoner au ministre. Je vais lui demander de consacrer deux heures à sa comparution, et nous allons essayer de prévoir une date en mai ou en juin.

La séance est levée.

Bonne fin de semaine de Pâques à tous.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>